

Et dans l'esprit public, ne doit-elle pas être regardée, à l'encontre de certains préjugés, comme une condition sociale pleine de grandeur ? Une direction dans ce sens pourrait être rapidement efficace. Qu'il me suffise de mentionner ici l'exemple de M. St-Jacques, Principal de l'école normale bilingue de Sturgeon Falls, que des conseils éclairés ont si heureusement dirigé dans cette carrière. Qu'il me suffise aussi de rappeler qu'on trouverait dans nos bureaux d'affaires des demoiselles qu'une plus sage orientation eût pu gagner à l'enseignement, à notre grand profit et à leur grand bonheur, elles qui ont souvent de l'apostolat plein le cœur.

Tout de même, avouons-le, l'instituteur et l'institutrice laïques sont dans des conditions particulières qui ne permettent pas de compter sur eux seuls pour suffire à tous les besoins. D'ordinaire, de légitimes préoccupations pour l'avenir, surtout chez les maîtresses, aussi bien que les exigences de la vie séculière, nuisent à leur entier dévouement à l'œuvre de l'éducation. Les instituteurs religieux et les institutrices religieuses, nos Frères et nos Sœurs des communautés enseignantes, sont dans des conditions beaucoup plus avantageuses.

b) *Cultiver des vocations religieuses pour l'enseignement.*

Les religieux enseignants sont au premier rang. Cela va de soi. Ils ont pour eux la stabilité, l'esprit de corps, la formation supérieure. Ils sont maîtres et maîtresses par état, et dans cet état leur persévérance est assurée par les liens sacrés de la religion. Ils